

Rapport RTS 28 sur les 5 premiers courtiers et la qualité d'exécution
Meilleure exécution 2023

Catégorie de produit ::		Instruments de dette – Obligations						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	Néant	Non professionnel	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	87,254%	94,921%	100,00%	0,00%	0,00%
KBC Bank NV	Néant	Non professionnel	6B2PBRV1FCJDMR45RZ53	8,976%	3,710%	100,00%	0,00%	0,00%
ABN AMRO Bank NV	Néant	Non professionnel	BFXS5XCH7N0Y05NIXW11	1,595%	0,038%	100,00%	0,00%	0,00%
Banque Degroof Petercam	Néant	Non professionnel	NCKZJ8T1GQ25CDCFSD44	0,902%	0,883%	100,00%	0,00%	0,00%
Societe Generale	Néant	Non professionnel	O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	0,562%	0,064%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Actions — Actions et certificats représentatifs						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	1-2	Non professionnel	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	99,316%	99,929%	100,00%	0,00%	0,00%
KBC Bank NV	1-2	Non professionnel	6B2PBRV1FCJDMR45RZ53	0,684%	0,071%	100,00%	0,00%	0,00%
UBS AG	3-4	Non professionnel	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	95,008%	99,909%	100,00%	0,00%	0,00%
EOD ODDO BHF SCA	3-4	Non professionnel	9695002I9DJHZ3449O66	2,563%	0,039%	100,00%	0,00%	0,00%
JP Morgan Securities PLC	3-4	Non professionnel	K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32	1,604%	0,032%	100,00%	0,00%	0,00%
Barclays Bank Ireland PLC	3-4	Non professionnel	2G5BKIC2CB69PRJH1W31	0,825%	0,019%	100,00%	0,00%	0,00%
UBS AG	5-6	Non professionnel	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	85,990%	99,928%	100,00%	0,00%	0,00%
EOD ODDO BHF SCA	5-6	Non professionnel	9695002I9DJHZ3449O66	12,328%	0,012%	100,00%	0,00%	0,00%
Kepler Cheuvreux Capital	5-6	Non professionnel	9695005EOZG9X8IRJD84	1,205%	0,032%	100,00%	0,00%	0,00%
Societe Generale	5-6	Non professionnel	O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	0,268%	0,008%	100,00%	0,00%	0,00%
Barclays Bank Ireland PLC	5-6	Non professionnel	2G5BKIC2CB69PRJH1W31	0,202%	0,008%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Dérivés – Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	Néant	Non professionnelle	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Produits indiciaires cotés – Fonds indiciaires cotés						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	Néant	Non professionnelle	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	99,993%	99,981%	100,00%	0,00%	0,00%
KBC Bank NV	Néant	Non professionnelle	6B2PBRV1FCJDMR45RZ53	0,007%	0,019%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Fonds de placement immobilier – Fonds de placement immobilier						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
Euroclear Bank SA/NV	Néant	Non professionnelle	549300OZ46BRLZ8Y6F65	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Dérivés titrisés – Autres dérivés titrisés						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	Néant	Non professionnelle	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Dérivés titrisés – Warrants et dérivés sur certificats préférentiels						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
UBS AG	Néant	Non professionnelle	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	99,87%	88,89%	100,00%	0,00%	0,00%
KBC Bank NV	Néant	Non professionnelle	6B2PBRV1FCJDMR45RZ53	0,13%	11,11%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie de produit ::		Instruments financiers structurés						
Nom du courtier	Niveau de liquidité	Type de client	Courtier	Vol %	% d'ordres	% d'ordres dirigés	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs
Goldman Sachs International	Néant	Non professionnel	W22LROWP2IHZNBB6K528	27,732%	9,237%	100,00%	0,00%	0,00%
UBS AG	Néant	Non professionnel	BFM8T61CT2L1QCEMIK50	24,520%	76,305%	100,00%	0,00%	0,00%
Barclays Bank PLC	Néant	Non professionnel	G5GSEF7VJP5I7OUK5573	17,925%	7,229%	100,00%	0,00%	0,00%
Citigroup Global Markets Limited	Néant	Non professionnel	XKZZ2JZF41MRHTR1V493	11,399%	0,803%	100,00%	0,00%	0,00%
BNP Paribas Securites Securities SA	Néant	Non professionnel	R0MUWSFPU8MPRO8K5P83	5,352%	1,205%	100,00%	0,00%	0,00%

MiFID II – RTS 28

Publication annuelle d'informations sur l'identité des courtiers tiers et sur la qualité d'exécution

Conformément à l'obligation de meilleure exécution de la directive MiFID II, ABN AMRO Belgique (« AABE ») prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution ou de la transmission d'ordres pour le compte de ses clients de détail et professionnels, en tenant compte des facteurs d'exécution, y compris le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre.

Pour nous assurer d'être constamment en mesure de fournir la meilleure exécution à nos clients, nous contrôlons en permanence la qualité de l'exécution fournie par les courtiers tiers et leur conformité à nos normes.

Le présent rapport résume l'analyse et les conclusions du contrôle détaillé de la qualité d'exécution obtenue sur les plates-formes d'exécution où des ordres de clients ont été exécutés au cours de l'année précédente, conformément à l'article 27 6. de la directive 2014/65/UE (« MiFID II ») et de l'article 3 du règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission (« RTS 28 »). Le rapport couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et doit être lu conjointement avec le résumé de la Politique d'exécution des ordres d'ABN AMRO Belgique, ainsi que son rapport sur les 5 premières plates-formes d'exécution et les 5 premiers courtiers. Les deux documents sont disponibles sur le site web de la Banque.

A

Une explication de l'importance relative que la Banque a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Comme détaillé dans sa **Politique de meilleure exécution**, ABN AMRO Belgique (« AABE ») a mis en place une politique d'exécution des ordres qui lui permet d'obtenir systématiquement les meilleurs résultats possibles pour ses clients. Pour ce faire, AABE tient compte d'une série de facteurs quantitatifs et qualitatifs pour déterminer si la plate-forme d'exécution choisie est appropriée. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter :

- le prix ;
- les coûts ;
- la rapidité d'exécution ;

- la probabilité d'exécution et de règlement ;
- les caractéristiques de l'ordre (y compris la taille, la nature, les instruments financiers et les plates-formes d'exécution disponibles pour AABE) ;

La Banque détermine l'importance relative de chaque facteur en tenant compte des éléments suivants :

- les caractéristiques du client, y compris sa catégorie ;
- les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- les caractéristiques des plates-formes d'exécution sur lesquelles cet ordre peut être adressé.

L'importance relative de ces facteurs est évaluée au cas par cas. Cependant, il convient de noter qu'AABE négocie généralement des instruments financiers hautement liquides pour lesquels la transparence des prix et la probabilité d'exécution et de règlement sont très élevées. En général et pour toutes les classes d'actifs, la plus grande importance relative sera accordée au prix de l'instrument financier et aux coûts globaux d'exécution de la transaction, y compris les frais payés aux tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre. En cas de conditions de marché tendues, les critères prédominants peuvent varier dans le meilleur intérêt du client.

L'évaluation continue de notre Politique de meilleure exécution, y compris notre sélection de tiers, implique toutes les parties prenantes essentielles (back to front) et est assurée par la mise en place d'un comité de courtage local. Si un client fournit des instructions spécifiques, AABE exécutera ces ordres conformément aux éléments spécifiques des instructions. Dans ce cas, il est possible qu'AABE ne puisse pas prendre toutes les mesures nécessaires de sa Politique de meilleure exécution pour obtenir systématiquement le meilleur résultat possible en exécutant ces ordres.

B

Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

En ce qui concerne la réception et la transmission des ordres des clients, AABE a sélectionné UBS Switzerland AG (« UBS ») comme seul fournisseur de services avec lequel nous avons une relation courtier/dépositaire. La principale considération derrière ce choix réside dans le fait que cette configuration offre une rapidité, un accès à un grand nombre de plates-formes d'exécution et une probabilité d'exécution uniques aux clients. Nous sommes convaincus que cette approche est dans le meilleur intérêt de nos clients et nous permet d'obtenir la meilleure exécution des ordres pour leur compte.

Au moment de la publication du présent document, AABE n'a ni conflit d'intérêts ni participations communes avec les plates-formes d'exécution ou les courtiers tiers utilisés pour exécuter les ordres.

Actions — Actions et certificats représentatifs – Produits indiciaires cotés

La Banque n'est directement affiliée à aucune plate-forme de négociation et transmet les ordres à des tiers pour exécution. Nous avons choisi UBS Switzerland AG comme partenaire d'opérations privilégié et nous nous sommes appuyés sur les services d'exécution UBS. Les facteurs les plus importants sont le prix et la probabilité d'exécution et de règlement. Les coûts et la rapidité d'exécution sont également des facteurs pertinents.

Instruments de dette

AABE transmet tous les ordres portant sur des titres à revenu fixe à des tiers pour exécution, dans la plupart des cas UBS Switzerland AG, affiliés à des plates-formes de négociation telles que TradeWeb, MarketAxess et

Bloomberg TSOX. L'exécution des ordres via ces plates-formes de négociation s'effectue sur la base d'une « demande de cotation ». Les facteurs les plus importants sont le prix et la liquidité. La probabilité d'exécution est également un facteur pertinent.

Produits dérivés cotés

Les ordres portant sur des produits dérivés sont transmis via UBS Switzerland AG par le biais d'une plate-forme Fix intégrée. Les facteurs les plus importants sont le prix et la probabilité d'exécution et de règlement. Les coûts et la rapidité d'exécution sont également des facteurs pertinents.

Produits structurés

La majorité des ordres sont placés pendant la période de lancement initial du produit structuré, ce qui nous assure d'obtenir le prix de lancement initial. Par conséquent, les ordres portant sur des produits structurés seront négociés directement avec l'émetteur respectif.

Afin de s'assurer que ce système continue de profiter aux clients, AABE procède à un examen périodique de toutes les plates-formes d'exécution utilisées, y compris les entités du groupe, afin d'évaluer si les ordres sont systématiquement réalisés sur la base du principe de meilleure exécution. En particulier, tous les intermédiaires seront choisis à la suite d'un processus de diligence raisonnable qui démontre que le courtier/l'intermédiaire garantit systématiquement le respect des critères de meilleure exécution d'AABE.

C

Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

Aucun accord particulier n'a été conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

D

Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

AABE continue d'examiner les plates-formes d'exécution/courtiers qu'elle utilise, mais aucun changement n'a été apporté aux plates-formes d'exécution/courtiers en 2023. AABE s'appuie sur l'évaluation du courtier effectuée par le comité de courtage local et, si un changement devait survenir au niveau de la qualité d'exécution, la configuration serait modifiée en conséquence.

E

Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités selon les mêmes critères d'attention, de transparence et de qualité, quelle que soit la catégorie MiFID du client (« clients retail » et « clients professionnels »). Toutefois, conformément à la réglementation MiFID II, AABE n'est pas redevable d'une obligation de meilleure exécution pour les contreparties éligibles.

F

Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans toutes les classes d'actifs, le prix et les coûts immédiats (« Considération totale ») sont privilégiés pour l'exécution des ordres des clients de détail et professionnels. Dans certaines circonstances, il est possible que les principaux facteurs d'exécution varient et que le prix ne soit plus le facteur d'exécution dominant. Par exemple, pour les transactions de taille importante/moins liquides, la probabilité d'exécution et l'impact sur le marché deviennent prépondérants. Afin de déterminer l'importance relative des facteurs susmentionnés, la Banque tient également compte des caractéristiques du client, de l'ordre, de l'instrument financier spécifique ainsi que de la ou des plates-formes d'exécution ou du courtier vers lequel cet ordre pourrait être acheminé.

G

Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575 [RTS 27]

La Banque utilise les données et les outils de SIX, Bloomberg et Cetrel pour surveiller la qualité d'exécution de son courtier exécutant. Les vérifications et le contrôle sont réalisés de manière objective et indépendante par différents départements selon le modèle des trois lignes de défense. Ces outils et données sont utilisés a posteriori pour remédier aux déficiences liées à la qualité d'exécution. La Banque vérifie manuellement les transactions par échantillonnage. À cette fin, AABE sélectionne un échantillon d'opérations et d'analyses sur une base trimestrielle et analyse si le courtier a permis à AABE d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients de manière systématique. AABE met en œuvre des mesures de diligence raisonnable pour valider l'adéquation des performances du courtier en matière d'exécution.

H

S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

La Banque ne fait pas appel à un fournisseur de système de publication consolidé pour analyser la meilleure exécution.

Synthèse de l'analyse de la qualité d'exécution

Meilleure exécution chez AABE

Dans le cadre de l'exécution des ordres, AABE a le devoir de s'assurer d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients (« meilleure exécution »). La Banque a publié sur son site Internet le résumé de la Politique d'exécution des ordres qui décrit la manière dont la Banque exécute les ordres des clients par type d'instrument financier, les facteurs d'exécution applicables et leur importance relative. Afin d'obtenir un niveau de qualité et des résultats constants (prix, probabilité d'exécution et de règlement) lors de l'exécution de ses ordres portant sur des titres cotés en bourse, la

Banque privilégie le recours au marché principal sur lequel l'instrument est coté. Une grande partie des volumes de titres à revenu fixe d'AABE sont négociés par UBS Switzerland AG. Pour veiller à l'application des principes décrits dans la politique, la Banque a mis en place un cadre de contrôle par échantillonnage des ordres exécutés.

Conflits d'intérêts relatifs à l'exécution de transactions

AABE ne perçoit aucun(e) rémunération, remise ou avantage non monétaire pour acheminer les ordres et décisions des clients vers une contrepartie particulière qui violerait les exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations. Des accords standard avec des courtiers exécutants tiers sont en place.

Qualité des courtiers sélectionnés

En tant que partie d'ABN AMRO Group, AABE a décidé d'utiliser et de tirer parti des relations avec les courtiers et de l'expertise existantes au sein du groupe. Dans ce contexte, les ordres des clients sont uniquement exécutés auprès ou par l'intermédiaire de contreparties qui répondent aux exigences mises en place par ABN AMRO Group. Une « liste de contreparties approuvées » est établie sur la base d'examens diligents des contreparties. Pour les titres cotés en bourse, le courtier principal est UBS Switzerland AG, avec lequel la Banque a une relation courtier/dépositaire.

Résumé du processus de contrôle de la meilleure exécution

En plaçant des commandes auprès de tiers (courtiers/contreparties), AABE doit prendre des mesures suffisantes pour garantir le meilleur résultat possible. Ceci ne constitue pas une garantie d'obtention du meilleur résultat possible pour chaque transaction individuelle. Toutefois, AABE a mis en œuvre cette politique et ces dispositions relatives au principe de meilleure exécution afin d'obtenir les meilleurs résultats potentiels sur une base continue. AABE examine en permanence la qualité de l'exécution et des services fournis par les contreparties et analyse les transactions à l'aide de fournisseurs tiers indépendants pour contrôler le respect de la politique d'exécution des ordres. Les résultats de l'analyse ont été discutés en détail lors de notre comité de courtage local trimestriel, où nous avons évalué nos pratiques et politiques d'exécution.

L'examen annuel 2023 de la meilleure exécution et l'examen des fournisseurs tiers utilisés n'a pas identifié de problèmes significatifs ou d'éléments nécessitant une intervention, et n'a jusqu'à présent pas entraîné de modifications de la Politique d'exécution des ordres. En cas d'anomalies, celles-ci font l'objet d'une enquête et d'un rapport au comité de courtage pour que des mesures supplémentaires puissent être prises si nécessaire.

AABE passera en revue les dispositions en matière d'exécution et la politique d'exécution au moins une fois par an, ainsi qu'en cas de modification importante des dispositions en matière d'exécution. Nous estimons que l'analyse et les conclusions de notre contrôle de la qualité de l'exécution confirment que les courtiers tiers utilisés pour exécuter les ordres des clients assurent, de manière systématique, le respect de notre principe de meilleure exécution vis-à-vis de nos clients. Nous continuerons à surveiller et à évaluer nos pratiques d'exécution pour nous assurer que nous maintenons ces bonnes performances à l'avenir.